

**LICENCES PROFESSIONNELLES
IUT de BORDEAUX**

**MODALITÉS DE CONTROLE
DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES
pour l'année universitaire 2022-2023**

SOMMAIRE

- **Département Génie civil, construction durable (Gradignan)**
 - Mention Métiers du BTP : génie civil et construction
 - Parcours Bois constructions p. 4
 - Parcours Conducteur de travaux en maisons individuelles p. 6
 - Parcours Economie de la construction p. 8
 - Parcours Management du risque dans le BTP fermée
 - Mention Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments fermée

- **Département Génie électrique et informatique industrielle (Gradignan)**
 - Mention Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable p. 10
 - Mention Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensemble Electroniques
 - Parcours Chargé d'affaires en ingénierie électronique et microélectronique p. 12
 - Mention Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle p. 14

- **Département Génie mécanique et productique (Gradignan)**
 - Mention Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
 - Parcours Techniques avancées de conception p. 16
 - Mention Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés Industriels
 - Parcours Techniques avancées d'usinage p. 18
 - Mention Organisation, management des services de l'automobile cf. doc spécifique

- **Département Gestion administrative et commerciale des organisations (Agen)**
 - Mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
 - Parcours Gestion du patrimoine cf. doc spécifique
 - Parcours Conseiller clientèle expert fermée

- **Département Gestion des entreprises et des administrations (Bordeaux Bastide)**
 - Mention Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
 - Parcours Gestion de la paie et du social cf. doc spécifique
 - Mention Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi
 - Parcours Gestion et administration du personnel p. 20
 - Mention Métiers de l'immobilier : gestion et développement du patrimoine immobilier cf. doc spécifique
 - Mention Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers cf. doc spécifique

- **Département Management de la logistique et des transports (Bordeaux Bastide)**
 - Mention Management des processus logistiques
 - Parcours Gestion des flux et des stocks de marchandises p. 22
 - Parcours Supply chain aéro p. 24
 - Mention Management des transports et de la distribution p. 26

- **Département Hygiène, sécurité, environnement (Gradignan)**
 - Mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement p. 28

- **Département Informatique (Gradignan)**
 - Mention Métiers de l'informatique : applications web
 - Parcours Développeur en applications Web et innovation numérique p. 30
 - Mention Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels
 - Parcours Développement d'applications et gestion de projet informatique p. 32
 - Parcours Développeur *big data* (Périgueux) *fermée*

- **Département Mesures physiques (Gradignan)**
 - Mention Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité
 - Parcours Contrôle non destructif p. 34
 - Parcours Instrumentation et contrôle industriel p. 36

- **Département Qualité, logistique industrielle et organisation (Agen)**
 - Mention Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle
 - Parcours Management de production p. 38

- **Département Science et génie des matériaux (Gradignan)**
 - Mention Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux
 - Parcours Matériaux composites p. 40

- **Département Techniques de commercialisation (Bordeaux Bastide)**
 - Mention Activités juridiques : assistant juridique *cf. doc spécifique*
 - Mention Commercialisation de produits et services
 - Parcours Digital business p. 42
 - Mention E-commerce et marketing numérique
 - Parcours E-commerce / e-marketing : gestionnaire de projet p. 44
 - Mention Gestion des achats et des approvisionnements
 - Parcours Acheteur p. 46
 - Mention Métiers de l'entrepreneuriat
 - Parcours Entrepreneuriat p. 48
 - Mention Métiers du commerce international
 - Parcours Management de projets en commerce international p. 50
 - Parcours Management interculturel à l'international p. 52

- **Département Techniques de commercialisation (Périgueux)**
 - Mention Management des activités commerciales p. 54

- **Départements Génie biologique et Techniques de commercialisation (Périgueux)**
 - Mention Commercialisation de produits alimentaires *cf. doc spécifique*

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers du BTP : génie civil et construction,
parcours : Bois constructions**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers du BTP : génie civil et construction

Parcours : Bois constructions

Composante de rattachement : département Génie civil, construction durable

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Mise à niveau					
Mise à Niveau	60	TD	CC	1	3

Unité d'enseignement n° 2 : Bois et dérivés						
Mécanique du bois	30	CI	Rapport	3	2	10
Thermique et bâtiment, écomatériau	30	CI	Rapport	2		
Produits bois, Feu, sismique	30	CI	CC	1		

Unité d'enseignement n° 3 : Calcul conception						
Eurocode 5 et RDM	30	CI	DS	3	3	12
Projet ossature bois	30	CI	Rapport, soutenance	3		
Eurocode 3	30	CI	DS	1		

Unité d'enseignement n° 4 : Environnement entreprise						
Anglais	30	TD	CC	2	2	5
Expression écrite et orale	30	TD	DS	3		

Total semestre 1	300				8	30
-------------------------	------------	--	--	--	----------	-----------

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré : structure						
Projet technique	50	TD	CC	3	3	15
Synthèse	50	TD	DS	3		
Projet personnel en entreprise	50	TD	Rapport, soutenance	2		

Unité d'enseignement n° 6 : Stage ou alternance						
Stage : 13 semaines			Mémoire	3	3	15
			Soutenance	2		

Total semestre 2	150				6	30
-------------------------	------------	--	--	--	----------	-----------

Total année	450	dont 180 h de CI et 270 h de TD			14	60
--------------------	------------	---------------------------------	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers du BTP : génie civil et construction,
parcours : Conducteur de travaux en maisons individuelles**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juin
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers du BTP : génie civil et construction

Parcours : Conducteur de travaux en maisons individuelles

Composante de rattachement : département Génie civil, construction durable

Modules	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Mise à niveau technologique, métrés et étude de prix, droit et assurances						
Mise à niveau technologique	22	CI	Contrôle continu	2	8	8
Métrés	10	CI	Ecrits	1		
Étude de prix	20	CI	Ecrits	2		
Principes généraux du droit	6	CI	Devoir surveillé	1		
Assurances garanties	16	CI	Devoir surveillé	1		
Droit de l'urbanisme	8	CI	Devoir surveillé	1		
Unité d'enseignement n° 2 : Technologie et réglementation						
Géotechnique	10	CI	Contrôle continu	1	10	10
Technologie et réglementation gros œuvre	16 + 4	CI + TP	Contrôle continu	2		
Technologie et réglementation second œuvre	22 + 8	CI + TP	Contrôle continu	2		
Sismique	8	CI	Contrôle continu	1		
Thermique du bâtiment	25	CI	Contrôle continu	1		
Équipements techniques	37 + 8	CI + TP	Ecrits	1		
Électricité, solaire	12 + 8	CI + TP	Contrôle continu	1		
Couverture	8	CI	Contrôle continu	1		
Unité d'enseignement n° 3 : Organisation et préparation de chantier, gestion technique et financière du chantier						
Préparation de travaux	12	CI	Devoir surveillé	1 2	12	12
Implantation	12	CI	Devoir surveillé	1		
Sécurité	12	CI	Devoir surveillé	2		
Planification	34	CI	Contrôle continu	3		
Qualité	14	CI	Devoir surveillé	1		
Sinistres et pathologies	14	CI	Contrôle continu	2		
Responsabilité du conducteur de travaux	10	CI	Devoir surveillé	2		
Total semestre 1	356 344					

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 4 : Projet de synthèse, communication, expression et langue						
Projet de synthèse	38	TD	Projet	4	8	6
Communication	30	CI	Ecrit	2		
Projet personnel professionnel – Anglais	30	CI	Contrôle continu	2		
Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré						
	150 heures		Rapport	4	8	5
			Soutenance	4		
Unité d'enseignement n° 6 : Stage ou alternance						
Stage : 16 semaines			Mémoire	4	14	19
			Soutenance	4		
			Professionalisation	6		
Total semestre 2	248				30	30
Total année	604 592	dont 388 376 h CI, 38 h TD et 28 h TP			60	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

Mention : Métiers du BTP : génie civil et construction,

parcours : Economie de la construction

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers du BTP : génie civil et construction

Parcours : Economie de la construction

Composante de rattachement : département Génie civil, construction durable

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Droit et construction						
Droit et construction	50 h	CI	Contrôle continu	5	5	3
Unité d'enseignement n° 2 : Economie de maîtrise d'œuvre						
Economie de maîtrise d'œuvre	60 h	CI	Contrôle continu	4	13	13
Technologie, quantitatif, CCTP	50 h	CI	Contrôle continu	4		
Maquette BIM	30 h	CI	Contrôle continu	5		
Unité d'enseignement n° 3 : Economie d'entreprise, OPC et QSE						
Economie d'entreprise	30 h	CI	Contrôle continu	3	6	8
OPC	30 h	CI	Contrôle continu	2		
QSE	30 h	CI	Contrôle continu	1		
Unité d'enseignement n° 4 : AMO, HQE, BET						
HQE, coût global	30 h	CI	Contrôle continu	2	6	6
AMO	30 h	CI	Contrôle continu	2		
L'économiste et les BET	30 h	CI	Contrôle continu	2		
Total semestre 1	370 h				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Architecture et communication						
Urbanisme, architecture	30 h	CI	CC, dossier	2	6	6
Communication en français	26 h	TD	Contrôle continu	2		
Communication en anglais	24 h	TD	Contrôle continu	2		
Unité d'enseignement n° 6 : projet tuteuré						
Projet tuteuré	150 heures		Rapports et soutenances	5	10	5
Projet de synthèse			5			
Unité d'enseignement n° 7 : Stage en entreprise						
Stage : 16 semaines			Mémoire (écrit + oral)	10	14	19
			Professionnalisation	4		
Total semestre 2	230 h				30	30
Total année	600 h	dont 400 h CI et 50 h TD			60	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

Mention : Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concernés.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable

Composante de rattachement : département Génie électrique et informatique industrielle

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Formation scientifique et humaine						
Anglais	30	TD	Devoir surveillé + Ecrit + Oral	2	8	8
Communication	10	TD	Ecrit + Oral	1		
Economie d'entreprise	9 + 9	C, TD	Devoir surveillé + Exposé	2		
Droit du travail	8 + 6	C, TD	Devoir surveillé	1		
Management de projet	10	TD	Devoir surveillé	1		
Aide à la réussite	8 + 6	TD, TP	Ecrit + Oral	1		
Unité d'enseignement n° 2 : Formation technico-scientifique et de remise à niveau						
Electronique de puissance et électrotechnique	30	TD	Devoir surveillé	2	8	8
Automatique	20	TD	Devoir surveillé	2		
Réseau / supervision	20	TD	Devoir surveillé	2		
Physique / Electronique	20	TD	Devoir surveillé	2		
Unité d'enseignement n° 3 : Formation aux métiers de la spécialité						
Génération et production de l'énergie électrique	60 + 19	TD, TP	Devoir surveillé + Exposé + Evaluation TP	5	14	14
Conversion, transformation, raccordement réseau et distribution	27 + 15	⊕, TD, TP	Devoir surveillé + Exposé + Evaluation TP	3		
Stockage de l'énergie électrique	27 + 15	TD, TP	Devoir surveillé + Exposé + Evaluation TP	3		
Efficacité énergétique, bilan énergétique, électricité dans le bâtiment	30 + 21	TD, TP	Devoir surveillé + Exposé + Evaluation TP	3		
Total semestre 1	400				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 4 : Projet tuteuré						
Mise en situation professionnelle et gestion de projet	150 heures		Rapport	2	11	11
			Soutenance	2		
			Investissement	2		
Eclairage	14 + 8	TD, TP	Devoir surveillé + Evaluation TP	2		
Habilitation électrique	10 + 4	TD, TP	Devoir surveillé + Evaluation TP	1,5		
Outils pour la qualité, normes et environnement projet	12 + 2	C, TD	Devoir surveillé	1,5		
Unité d'enseignement n° 5 : Stage ou alternance						
Stage : 16 semaines			Mémoire	6	19	19
			Soutenance	7		
			Professionnalisation	6		
Total semestre 2	200				30	30

Total année	600	dont 29h C, 333h TD, 88h TP			60	60
--------------------	------------	-----------------------------	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle
Mention : Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques,
parcours : Chargé d'affaires en ingénierie électronique et microélectronique

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques

Parcours : Chargé d'affaires en ingénierie électronique et microélectronique

Composante de rattachement : département Génie électrique et informatique industrielle

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Formation scientifique et humaine						
Anglais	36	TD	Contrôle continu	3	11	
Communication, projet professionnel personnalisé, aide à la réussite, simulation d'entretien d'embauche	24	TD	Oral + écrit	2		
Economie - Outils pour la comptabilité d'entreprise	9+6	Cours,TD	Examen	1		
Connaissance du monde de l'entreprise et droit du travail	6+8	Cours,TD	Examen	1		
Management de projet	25	TD	Examen	2		
Outils pour la qualité - Analyse de la valeur	16	TD	Examen	1		
Méthodes d'évaluation de la fiabilité des circuits microassemblés	12	TD	Rapport	1		
Unité d'enseignement n° 2 : Formation technologique métier						
Technologie des composants électroniques, Microfabrication, Analyse par reverse engineering	8	TP	Rapport / oral	1	19	
Composants et circuits pour le numérique	13+17	TD, TP	Examen	2		
Techniques pour la simulation et le routage (Layout) de circuits intégrés à SC	7 + 48	Cours, TD, TP	Examen	3		
Intégrité du signal et méthodes de conception pour la CEM	15 + 14	TD, TP	Contrôle continu (TP)	2		
Packaging et technologie pour le report et l'assemblage de composants	10	TD	Examen	1		
Composants d'interface pour l'électronique de puissance	16	TD	Examen	1		
Sous-systèmes électroniques de base - Instrumentation pour la mesure et la qualification - Réponse techniques et financières à des appels d'offre	24+20	TD, TP	Contrôle continu (TP) + examen	3		
Microtechnologie et capteurs – Conditionnement du signal – Objets connectés	27	TD	Examen	3		
Conception et testabilité de cartes équipées	24	TD	Examen	2		
Programmation IHM (Labview)	15	TP	Examen	1		
Total semestre 1	400					30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 3 : Projet tuteuré					
Développement et réalisation d'un sujet thématique en autonomie	120 h		Rapport+soutenance +tuteur	1 + 2,5 + 2,5	11
Environnement et construction projets	30 h		Examen	2	
Ouverture au monde industriel – Séminaires et conférences métiers - Mini-stages	15+35	TD, TP	Oral + Pratique	3	
Unité d'enseignement n° 4 : Stage ou alternance					
Stage : 16 semaines			Mémoire + soutenance + professionnalisation	5,5 + 7,5 + 6	19
Total semestre 2	200				30
Total année	600	dont 15 h de C, 278 h TD et 157 h TP			60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

Mention : Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concernés.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle

Composante de rattachement : département Génie électrique et informatique industrielle

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Formation scientifique et humaine						
Aide à la réussite	4+ 11 6	C, TP	Rapport/présentation	1	10	10
Anglais	40	TD	Rapport/présentation/ examen	3		
Communication	17	TD	Rapport/présentation	2		
Droit du travail	5,5+8	C/TD	Examen	1		
Economie d'entreprise	9+8	C/TD	Examen	2		
Qualité et fiabilité	13	C	Examen	1		
Unité d'enseignement n° 2 : Formation technico-scientifique et de remise à niveau						
Administration systèmes et réseaux pour Windows et virtualisation de systèmes	6,5 4,5+ 14 10,5	TD/TP	Rapport/examen	1	20	20
Base de données	8+9	TD/TP	Rapport/examen	1		
Généralités des réseaux	16,5	TD	Examen	1		
Programmation d'applications réseaux	7,5 + 10	TD/TP	Rapport/examen	1		
Programmation orientée objet et événementielle en Java	15,5 13,5+ 25 18	TD/TP	Rapport/examen	3 2,5		
Algorithmes et langage Python	18 16,5+ 15 20	TD/TP	Rapport/examen	2 2,5		
Réseau Ethernet et protocole TCP/IP	19,5+9	TD/TP	Rapport/examen	2		
Robotique	8 + 20	TD/TP	Rapport/examen	2		
Sécurité des réseaux	11,5	TD	Rapport/examen	1		
Structure des réseaux	8+12	TD/TP	Rapport/examen	1		
Supervision de systèmes	17 5 + 18,5 24	TD/TP	Rapport/examen	3 2		
Systèmes automatisés	15,5 20 + 20 32	TD/TP	Rapport/examen	3		
Système d'exploitation LINUX	16	TD	Rapport/examen	1		
Total semestre 1	427 415				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 3 : Projet tuteuré						
Management de projet	10	TD	Rapport/examen	1	11	11
Développement d'application pour équipements mobiles à partir d'une programmation web	8+ 14 16	TD/TP projet	Rapport/examen/ soutenance	2		
Habilitation électrique BR ou B1V selon niveau	19,5 20+ 8,5 11	TD/TP	Examens théorique et pratique	2		
Réseaux industriels avec mini-projets	17 + 16	TD/TP projets	Rapport	1 2		
Projet technique	120	Rapport, Soutenance, Vidéo/poster, Evaluation investissement projet		4 x 1,25		
Unité d'enseignement n° 4 : stage ou alternance						
Stage : 16 semaines			Mémoire	4.75	19	19
			Soutenance	4.75		
			Professionalisation	9.5		
Total semestre 2	196 208				30	30
Total année	623	dont 31,5 h C, 284,5h 258h TD, 187h 213,5h TP et 120h de projet technique			60	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

Mention : Métiers de l'industrie : conception de produits industriels,

parcours : Techniques avancées de conception

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'industrie : conception de produits industriels

Parcours : Techniques avancées de conception

Composante de rattachement : département Génie mécanique et productique

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Management de projet et relations industrielles						
Management de projet	10	TD	Contrôle continu	1	10	9
Droit et organisation du travail	20	TD	Rapport, DS	2		
Démarche d'innovation	10,5	TD				
Méthodes agiles	3	TD				
Préparation à l'insertion en entreprise	4 + 9	TD, TP	Contrôle continu	2		
Communication	10	TD	DS et oral	2		
Anglais	30	TD	DS et oral	3		
Informatique et bureautique	6	TP				
Unité d'enseignement n° 2 : Méthodes et outils génériques à la conception mécanique						
Modélisation et calcul mécanique	14 + 3	TD, TP	DS	1	15	15
Méthodes de dimensionnement	12 + 3	TD, TP	DS	1		
Démarche de conception	11 + 4	TD, TP	Rapport	1		
Relation Produit-Procédé-Matériau	2 + 10 + 18	C, TD, TP	Rapport, DS	2,5		
Maquette numérique	2 + 14 + 30	C, TD, TP	Rapport, DS	3		
Dimensionnement des systèmes mécaniques	3 + 10,5 + 15	C, TD, TP	Rapport, DS	2,5		
Éco-conception	4 + 3 + 14	C, TD, TP	Rapport, Oral	2		
Cotation	4 + 8 + 16	C, TD, TP	Rapport, DS	2		
Unité d'enseignement n° 3 : Projet tuteuré						
Projet	150 heures	Revue objectifs		3	5	6
		Revue intermédiaires				
		Soutenance finale				
Total semestre 1	453				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 4 : Méthodes et outils spécifiques appliqués à la conception mécanique						
Conception de pièces volumiques	39	TP	Rapport, DS	4	15	14
Conception de pièces surfaciques	1 + 15 + 16	C, TD, TP	Rapport, DS	3		
Système de gestion de données techniques SGDT	18,5	TP	Rapport	2		
Script et macros	2 + 14	TD, TP	Rapport, DS	1,5		
Reconstruction de surfaces	3 + 12	TD, TP	Rapport, DS	1,5		
Choix et intégration d'éléments standards	26	TP	Contrôle continu	2		
Unité d'enseignement n° 5 : Stage ou alternance						
Stage : 14 semaines			Mémoire	5	15	16
			Soutenance	5		
			Professionalisation	5		
Total semestre 2	146,5				30	30
Total année	599,5	dont 16 h de cours, 190 h TD et 243,5 h TP			60	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels,
parcours : Techniques avancées d'usinage**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concernés.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juin
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels

Parcours : Techniques avancées d'usinage

Composante de rattachement : département Génie mécanique et productique

Modules	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Formation technique et humaine : gestion des systèmes industriels							
M11	Dispositifs de mise à niveau	10 + 16	TD, TP8	contrôle continu	2	13	13
M12	Démarche qualité et plan d'expériences	2 + 7 + 8	C, TD, TP	contrôle continu	2		
M13	Organisation Pilotage Industriel	12 + 10	TD, TP	contrôle continu	2		
M14	Techniques d'analyse et de conception	3 + 4 + 32	C, TD, TP	contrôle continu	2		
M15	Anglais technique	30	TD	contrôle continu	2.5		
M16	Communication et outils d'insertion	26 + 11	TD, TP	contrôle continu	2.5		
Unité d'enseignement n° 2 : Techniques avancées d'usinage							
M21	Introduction aux techniques avancées d'usinage	4 + 4 + 8	C, TD, TP8	Evaluation TP	2	17	17
M22	Matériaux et usinabilité	9.5 + 6 + 12	C, TD, TP8	contrôle continu	2		
M23	Outils coupants	4.5 + 11 + 8	C, TD, TP8	contrôle continu	3		
M24	Méthodes et stratégies d'usinage adaptées UGV	4 + 28 + 4	C, TD, TP	contrôle continu	2		
M25	FAO	4 + 24	TD, TP	contrôle continu	2		
M26	Validation et industrialisation FAO	28 + 8	TD, TP8	contrôle continu	2		
M27	Environnement CN- UGV	3 + 8 + 4	C, TP, TP8	contrôle continu	2		
M28	Processus UGV - Applications	28	TP8	contrôle continu	2		
Total semestre 1		381				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 3 : Technologie des machines UGV							
M31	Architecture générale des machines UGV	4 + 2 + 4	C, TD, TP8	contrôle continu	2	8	8
M32	Mécanique appliquée au contexte UGV	4 + 8 + 4	C, TD, TP8	contrôle continu	2		
M33	Construction et applications électrique	3 + 6 + 12	C, TD, TP	Evaluation TP	2		
M34	Robotique pour l'usinage	2 + 8 + 12	C, TD, TP	Devoir surveillé	2		
Unité d'enseignement n° 4 : Projet tuteuré							
Présentation activité d'entreprise		180 heures		Rapport et Soutenance	1,5	6	6
Projet d'industrialisation				Rapport et Soutenance	4,5		
Unité d'enseignement n° 5 : Stage ou alternance							
Stage : 14 semaines en alternance				Mémoire	2	8	16
				Soutenance	2		
				Professionalisation	4		
Total semestre 2		249				22	30

Total année	630	dont 43 h C, 202 h TD, 113 h TP, 92 h TP8			52	60
--------------------	------------	---	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi,
parcours : Gestion et administration du personnel**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi

Parcours : Gestion et administration du personnel

Composante de rattachement : département Gestion des entreprises et des administrations

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Environnement des ressources humaines						
Droit du travail	30	C, TD	Devoir surveillé	3	16	16
Protection Sociale	20	C, TD	Devoir surveillé	2		
Informatique appliquée aux RH	20	C, TD	Devoir surveillé	2		
Anglais appliqué aux RH	20	C, TD	Contrôle continu	2		
Communication appliquée aux RH	20	C, TD	Devoir surveillé	2		
Conception, méthodes d'enquêtes	20	C, TD	Devoir surveillé	3		
Système d'informations comptables et financières	20	C, TD	Devoir surveillé	2		
Unité d'enseignement n° 2 : Principes de l'action en ressources humaines						
Contrôle de gestion des organisations	30	C, TD	Contrôle continu	3	14	14
Management des RH	30	C, TD	Contrôle continu	3		
Management des groupes	30	C, TD	Contrôle continu	3		
Management stratégique	20	C, TD	Contrôle continu	2		
Management des compétences	30	C, TD	Devoir surveillé	3		
Total semestre 1	290				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 3 : Applications techniques aux ressources humaines						
Recrutement	30	C, TD	Devoir surveillé	2	12	11
Rupture du contrat de travail	30	C, TD	Devoir surveillé	2		
Relations sociales	20	C, TD	Contrôle continu	2		
Rémunérations	30	C, TD	Devoir surveillé	2		
Contrôle de gestion social	30	C, TD	Contrôle continu	2		
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	20	C, TD	Devoir surveillé	2		
Unité d'enseignement n° 4 : Projet tuteuré						
Mémoire	150 heures		Rapport	4	6	5
Soutenance			Soutenance	2		
Unité d'enseignement n° 5 : Stage ou alternance						
Stage : 12 semaines			Mémoire	6	12	14
			Soutenance	4		
			Professionalisation	2		
Total semestre 2	310				30	30
Total année	600	dont 225 h de cours et 225 h de TD			60	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Management des processus logistiques,
parcours : Gestion des flux et des stocks de marchandises**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Management des processus logistiques

Parcours : Gestion des flux et des stocks de marchandises

Composante de rattachement : département Gestion logistique et transport

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Mise à niveau (95h)						
Statistiques	15	CM	CC	1,5	10,5	8
Principes du droit privé	15	CM	CC	1,5		
Communication	15	TD	CC	1,5		
Soutien logistique intégré	15	CM	CC	2		
Responsabilité sociale des entreprises	15	CM	CC	1,5		
Transports	30	CM	CC	2,5		
Unité d'enseignement n° 2 : Management des organisations (80h)						
Management stratégique	15	CM	CC	1,5	8	8
Economie des entreprises-réseaux	15	CM	CC	1,5		
Gestion des ressources humaines	15	CM	CC	1,5		
Management de projet – théorie	15	CM	CC	1,5		
Droit de l'entreprise	20	CM	CC	2		
Unité d'enseignement n° 3 : Maîtrise des outils de gestion logistique (80h)						
Audit et contrôle de gestion logistique	8+12	CM+TD	CC	2	8	8
Informatique appliquée à la gestion de flux	20	TD	CC	2		
Recherche opérationnelle	8+12	CM+TD	CC	2		
Anglais	20	TD	CC	2		
Unité d'enseignement n° 4 : Aide à la réussite (45h)						
Méthodologie du mémoire universitaire	10	CM	CC	1	3,5	6
Management de projet – Mise en pratique	10	TD	CC	1		
Projet personnel et professionnel de l'étudiant	15	TD	CC	1,5		
Total semestre 1	300				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Pilotage des flux						
Outils et méthodes de gestion des flux internes	30	TD	CC	2	10	9
Management des approvisionnements	25	TD	CC	2		
Gestion de stocks	25	TD	CC	2		
Gestion des entrepôts	30	TD	CC	2		
Qualité et Lean management	20	TD	CC	1		
Anglais appliqué à la logistique	20	TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 6 : projet tuteuré						
Ecrit	150 heures		Rapport	2,5	5	5
Oral			Soutenance	2,5		
Unité d'enseignement n° 7 : stage ou alternance						
Stage : 14 semaines			Mémoire	6	15	16
			Soutenance	6		
			Professionalisation	3		
Total semestre 2	300				30	30
Total année	600	dont 228 h de cours et 222 h de TD			30	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Management des processus logistiques,
parcours : Supply chain aéro**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Management des processus logistiques

Parcours : Supply chain aéro

Composante de rattachement : département Gestion logistique et transports

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Supply chain management						
Management de la chaîne logistique	20	Cours	Devoir écrit	2	9	9
Pilotage et cartographie des flux	15	Cours	Rapport	1,5		
Système d'information et progiciels de gestion	10 + 10	Cours, TD	Evaluation informatique	2		
Informatique	10 + 10	Cours, TD	Contrôle continu	2		
Logistique internationale et incoterms	7 + 8	Cours, TD	Devoir écrit	1,5		
Unité d'enseignement n° 2 : Environnement industriel						
Industrie aéronautique et aérospatiale	10	Cours	Devoir écrit	1	8	8
Structure d'un aéronef	7 + 8	Cours, TD	Devoir écrit	1		
Transport aérien	7 + 8	Cours, TD	Devoir écrit	2		
Sûreté de fonctionnement	10	Cours	Devoir écrit	1		
Soutien logistique intégré	7 + 8	Cours, TD	Devoir écrit	1		
Anglais professionnel	10+15	Cours, TD	Ecrit, oral	2		
Unité d'enseignement n° 3 : Management industriel et relations fournisseurs						
Concepts et méthodes de gestion de production	10 + 10	Cours, TD	Ecrit, exposés	2	8	8
Management de projet industriel	7 + 8	Cours, TD	Ecrit, exposés	1,5		
Gestion des stocks et des approvisionnements	10 + 10	Cours, TD	Devoir écrit	2		
Achats industriels	7 + 8	Cours, TD	Devoir écrit	1,5		
Transport multimodal	10	Cours	Devoir écrit	1		
Unité d'enseignement n° 4 : Aide à la réussite						
Méthodologie du mémoire universitaire	10	Cours	Rapport	1	5	5
Management de projet	15	Cours	Devoir écrit	2		
Techniques de développement personnel	7 + 8	Cours, TD	Dossier, oral	2		
Total semestre 1	300				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Management des organisations						
Stratégie industrielle et management de la chaîne de valeur	10 + 10	Cours, TD	Devoir écrit	1,5	5	4
Responsabilité sociétale	7 + 8	Cours, TD	Devoir écrit	1		
Gestion des ressources humaines et management des équipes	10 + 10	Cours, TD	Devoir écrit	1,5		
Droit des entreprises	7 + 8	Cours, TD	Devoir écrit	1		
Unité d'enseignement n° 6 : Pilotage de la performance industrielle						
Contrôle de gestion industriel	10 + 10	Cours, TD	Devoir écrit	1,5	6	5
Management de la qualité	10 + 15	Cours, TD	Devoir écrit	2		
<i>Lean manufacturing</i>	10 + 10	Cours, TD	Devoir écrit	1,5		
Modélisation d'entreprise	15	Cours	Devoir écrit	1		
Unité d'enseignement n° 7 : Projet tuteuré						
	150 heures		Rapport	3	5	5
			Soutenance	2		
Unité d'enseignement n° 8 : Stage ou alternance						
Stage : 14 semaines	Mémoire + Soutenance + Professionnalisation			6 + 4 + 4	14	16
Total semestre 2	300				30	30
Total année	600	dont 268 h cours et 182 h de TD			60	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle **Mention : Management des transports et de la distribution**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Management des transports et de la distribution

Composante de rattachement : département Gestion logistique et transport

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Mise à niveau (95h)						
Statistiques	15	CM	CC	1,5	10,5	8
Principes du droit privé	15	CM	CC	1,5		
Communication	15	TD	CC	1,5		
Soutien logistique intégré	15	CM	CC	2		
Responsabilité sociale des entreprises	15	CM	CC	1,5		
Transports	30	CM	CC	2,5		
Unité d'enseignement n° 2 : Management des organisations (80h)						
Management stratégique	15	CM	CC	1,5	8	8
Economie des entreprises-réseaux	15	CM	CC	1,5		
Gestion des ressources humaines	15	CM	CC	1,5		
Management de projet – théorie	15	CM	CC	1,5		
Droit de l'entreprise	20	CM	CC	2		
Unité d'enseignement n° 3 : Maîtrise des outils de gestion logistique (80h)						
Audit et contrôle de gestion logistique	8+12	CM+TD	CC	2	8	8
Informatique appliquée à la gestion de flux	20	TD	CC	2		
Recherche opérationnelle	8+12	CM+TD	CC	2		
Anglais	20	TD	CC	2		
Unité d'enseignement n° 4 : Aide à la réussite (45h)						
Méthodologie du mémoire universitaire	10	CM	CC	1	3,5	6
Management de projet – Mise en pratique	10	TD	CC	1		
Projet personnel et professionnel de l'étudiant	15	TD	CC	1,5		
Total semestre 1	300				31	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Transports à l'international						
Commerce international	30	TD	CC	2	10	9
Droits des transports	20	TD	CC	2		
Transport multimodal	30	TD	CC	2		
Douanes	15	TD	CC	1		
Anglais appliqué aux transports	20	TD	CC	1		
LV2 Espagnol ou allemand	15	TD	CC	1		
Mobilité et développement durable	20	TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 6 : Projet tuteuré						
Ecrit	150 heures	Rapport	2,5	5	5	
Oral		Soutenance	2,5			
Unité d'enseignement n° 7 : Stage ou alternance						
Stage : 14 semaines	Mémoire		6	15	16	
	Soutenance		6			
	Professionnalisation		3			
Total semestre 2	300				30	30
Total année	600	dont 228 h de cours et 222 h de TD		60	60	

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle **Mention : Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement

Composante de rattachement : département Hygiène, sécurité et environnement

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Enseignements généraux						
Remise à niveau en hygiène et sécurité	50	CI	Devoir surveillé	1	3	12
Communication au service de la QHSSE	45	CI	Oral	0,5		
Sensibilisation à la qualité, et la protection de l'environnement	60	CI	Devoir surveillé	1		
Connaissance de l'entreprise, droit, organisation, économie	20	CI	Devoir surveillé	0,5		

Unité d'enseignement n° 2 : Problématiques et méthodologies générales QHSE, système de management intégré						
Méthodologies QHSSE	60	CI	Devoir surveillé	1	2	12
Système de management intégré	60	CI	Devoir surveillé, étude de cas	1		

Unité d'enseignement n° 3 : Méthodes et outils de la qualité de la vie au travail et de la sûreté de fonctionnement des systèmes de production						
Méthode et outils de la qualité de vie au travail	25	CI	Devoir surveillé, étude de cas	1	2	6
Méthodes et outils de sûreté de fonctionnement des systèmes	30	CI	Devoir surveillé, étude de cas	1		

Total semestre 1	350				7	30
-------------------------	------------	--	--	--	----------	-----------

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 4 : Méthodes et outils de la qualité de l'environnement de l'entreprise et de la qualité des processus et des produits						
Méthodes et outils de la qualité de l'environnement de l'entreprise	50	CI	Devoir surveillé, étude de cas	1	2	8
Méthodes et outils de la qualité des processus et des produits	50	CI	Devoir surveillé, exercice d'audit	1		

Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré						
	150 heures		Mémoire	0.333	1	6
			Soutenance	0.333		
			Professionalisation	0.333		

Unité d'enseignement n° 6 : Stage ou alternance						
Stage : 14 semaines			Mémoire	0.666	2	16
			Soutenance	0.666		
			Professionalisation	0.666		

Total semestre 2	250				5	30
-------------------------	------------	--	--	--	----------	-----------

Total année	600	dont 450 heures de cours intégrés			12	60
--------------------	------------	-----------------------------------	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers de l'informatique : applications web,
parcours : Développeur en applications web et innovation numérique**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de l'UE projets tuteurés et la note de l'UE stage sont définitivement acquises pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'informatique : applications web

Parcours : Développeur en applications web et innovation numérique

Composante de rattachement : département Informatique

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Compétences managériales						
Management opérationnel. Communication et langue.	90 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	7	7	7

Unité d'enseignement n° 2 : Mise à niveau programmation						
Programmation objet et web.	90 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	7	7	7

Unité d'enseignement n° 3 : Compétences techniques "Approfondissement"						
Programmation côtés client et serveur. Image.	200 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	16	16	16

Total semestre 1	380h				30	30
-------------------------	-------------	--	--	--	-----------	-----------

SEMESTRE 2

Programmation côtés client et serveur.	70 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	6	6	6
--	-----------	----------------	------------------	---	---	---

Unité d'enseignement n° 5 : Projets tuteurés						
Start-Up. Site Web. Innovation.	150 heures		Rapport/Soutenance/Qualité du travail	6	6	5

Unité d'enseignement n° 6 : Stage ou alternance						
Stage : 16 semaines			Mémoire/Soutenance/Professionalisation	18	18	19

Total semestre 2	220h				30	30
-------------------------	-------------	--	--	--	-----------	-----------

Total année	600h	dont 450 h de cours intégrés			60	60
--------------------	-------------	------------------------------	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels,
parcours : Développement d'applications et gestion de projet informatique**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de l'UE projets tuteurés et la note de l'UE stage sont définitivement acquises pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels

Parcours : Développement d'applications et gestion de projet informatique

Composante de rattachement : département Informatique

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Management opérationnel. Communication et langue	90 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	7	7	7
---	-----------	----------------	------------------	---	---	---

Unité d'enseignement n° 2 : Mise à niveau programmation

Programmation objet et web	90 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	7	7	7
----------------------------	-----------	----------------	------------------	---	---	---

Unité d'enseignement n° 3 : Compétences techniques "Approfondissement"

Gestion des systèmes d'information. Méthodes d'ingénierie logicielle et de développement.	200 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	16	16	16
--	------------	----------------	------------------	----	----	----

Total semestre 1	380h				30	30
-------------------------	-------------	--	--	--	-----------	-----------

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 4 : Compétences techniques avancées

Gestion des systèmes d'information. Méthodes d'ingénierie logicielle et de développement.	70 heures	Cours intégrés	Contrôle continu	6	6	6
--	-----------	----------------	------------------	---	---	---

Unité d'enseignement n° 5 : Projets tuteurés

Développement. Découverte d'entreprise. Semaine agile.	150 heures	Rapport/Soutenance/Qualité du travail		6	6	5
--	------------	---------------------------------------	--	---	---	---

Unité d'enseignement n° 6 : Stage ou alternance

Stage : 16 semaines		Mémoire/Soutenance/Professionalisation		18	18	19
---------------------	--	--	--	----	----	----

Total semestre 2	220h				30	30
-------------------------	-------------	--	--	--	-----------	-----------

Total année	600h	dont 450 heures de cours intégrés			60	60
--------------------	-------------	-----------------------------------	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

Mention : Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité,

parcours : Contrôle non destructif

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité

Parcours : Contrôle non destructif

Composante de rattachement : département Mesures physiques

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Formation générale						
Communication – Projet Professionnel	6h+8h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5	6	6
Anglais technique	6h+8h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5		
Management de projet	16h+14h	TD TP	Soutenances rapport	3		
Unité d'enseignement n° 2 : Formation professionnelle générale						
Mathématique pour la métrologie	14h	TD	Devoir écrit	1,5	9	9
Mise à niveau algorithmique/ VBA ou Mise à niveau algorithmique /Labview	8h+14h	TD TP	Devoir écrit, Evaluation sur poste	2		
Métrologie, qualité	20h+20h	TD TP	Devoir écrit, Exposé, rapport	4		
Lecture de plan	12h	TP	Devoir écrit	1,5		
Unité d'enseignement n° 3 : Formation professionnelle de spécialité						
Matériaux et Défectologie	10h	TD	Devoir écrit	2	11	9
Méthodes principales de CND	44h + 20h	TD-TP	Devoir écrit, QCM, Exposé	6		
Projet de spécialité	8h + 24h	TD-TP	Devoir écrit, Exposé, rapport	3		
Unité d'enseignement n° 4 : Projet tuteuré et mise en situation métier						
Mise en situation métier	150h		Soutenance,	2,5	8	6
			Rapport	2,5		
			Professionalisation	3		
Total semestre 1	402				34	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Formation générale						
Communication	6h+10h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5	5	3
Economie et droit dans l'entreprise	10h+10h	TD TP	Devoir écrit	2		
Anglais technique	10h+6h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5		
Unité d'enseignement n° 6 : Formation professionnelle de spécialité						
Méthodes principales de CND II	12h+26h	TD-TP	Devoir écrit, QCM, comptes-rendus	4	13	8
Méthodes complémentaires de CND	32h+16h	TD-TP	Devoir écrit, QCM, comptes-rendus	3		
Traitement des données en CND	10h+24h	TD-TP	comptes-rendus, evaluation sur poste	2		
Projet de spécialité	6h + 22h	TD-TP	contrôle continu, soutenances, rapport	3 4		
Unité d'enseignement n° 7 : Mise en situation métier et stage						
Stage : 16 semaines			Soutenance,	4	15	19
			Rapport	4		
			Professionalisation	7		
Total semestre 2	200				33	30
Total année	602	dont 218 h de TD et 234 h de TP			67	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité,
parcours : Instrumentation et contrôle industriel**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité

Parcours : Instrumentation et contrôle industriel

Composante de rattachement : département Mesures physiques

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Formation générale						
Communication – Projet Professionnel	6h + 8h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5	6	6
Anglais technique	6h + 8h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5		
Management de projet	16h + 14h	TD TP	Soutenances rapport	3		
Unité d'enseignement n° 2 : Formation professionnelle générale						
Mathématique pour la métrologie	14h	TD	Devoir écrit	1,5	11	9
Mise à niveau algo/ VBA ou Mise à niveau algo/Labview	8h + 14h	TD TP	Devoir écrit, évaluation sur poste	2		
Métrologie, qualité	20h + 20h	TD TP	Devoir écrit, exposé, rapport	4		
Lecture de plan	12h	TP	Devoir écrit	1,5		
Habilitation électrique (BE mesures)	14h + 4h	TD TP	Examens	2		
Unité d'enseignement n° 3 : Formation professionnelle de spécialité						
Informatique d'instrumentation via Labview (CORE II)	16h + 10h	TD TP	Devoir écrit, évaluation sur poste	3	9	9
Pilotage d'appareils de mesure via Labview	12h	TP	Rapport, évaluation TP	1,5		
Chaînes de mesures, de contrôle et d'essai : instrumentation I	20h + 14h	TD TP	Devoir écrit	3		
Projet de spécialité	4h + 19h	TD TP	Devoir écrit, exposé oral, rapport, clip	1,5		
Unité d'enseignement n° 4 : Projet tuteuré et mise en situation métier						
Mise en situation métier	150h		Mémoire	2,5	8	6
			Soutenance	2,5		
			Professionalisation	3		
Total semestre 1	409				34	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Formation générale						
Communication	6h + 10h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5	5	3
Economie et droit dans l'entreprise	10h + 10h	TD TP	Devoir écrit	2		
Anglais technique	10h + 6h	TD TP	Devoir écrit, Exposé	1,5		
Unité d'enseignement n° 6 : Formation professionnelle de spécialité						
Automatisme	12h + 12h	TD TP	Devoir écrit, évaluation sur poste	3	12	8
Chaînes de mesures, de contrôle et d'essai : instrumentation II	8h + 8h	TD TP	Devoir écrit	2		
Automatique	9h + 8h	TD TP	Devoir écrit, rapport	2		
Ingénierie	25h + 30h	TD TP	Devoir écrit, exposé oral, rapport, clip	3		
Projet de spécialité	6h + 21h	TD TP	Devoir écrit, exposé oral, rapport, clip	2		
Unité d'enseignement n° 7 : Stage						
Stage : 16 semaines			Mémoire	4	15	19
			Soutenance	4		
			Professionalisation	7		
Total semestre 2	191				32	30

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle,
parcours : Management de production**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

SESSIONS

- jury de la première session : juin
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle

Parcours : Management de production

Composante de rattachement : département Qualité, logistique industrielle et organisation

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Projet tuteuré						
L11 : Projet tuteuré	150 h		CC	2	2	5
Unité d'enseignement n° 2 : Organisation des postes de travail et encadrement de leur conduite						
L21 : organiser et implanter un poste de travail dans un atelier et définir les modes opératoires et méthodes de travail	30	TD	CC	1	4	10
L22 : mesurer les performances de mise en œuvre d'un poste de travail	30	TD	CC	1		
L23 : accompagner les opérateurs dans la conduite de leur poste de travail	30	TD	CC	1		
L24 : structurer et planifier une action d'amélioration	30	TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 3 : Organiser, planifier et animer les processus de l'entreprise						
L31 : organiser les processus de planification	30	TP	CC	1	4	10
L32 : planifier la production	30	TP	CC	1		
L33 : animer le processus de planification et ses liens de communication	30	TP	CC	1		
L34 : conduire et animer le projet de mise en place de l'amélioration et suivre son avancement	30	TP	CC	1		
Unité d'enseignement n° 4 : Animation et communication dans un cadre professionnel						
L41 : interagir en équipes et communiquer sur son travail ou son projet dans un cadre professionnel	30	TD	CC	1	2	5
L42 : savoir passer de la constitution du groupe à la gestion de l'équipe	30	TP	CC	1		
Total semestre 1	450				12	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Pilotage des flux et des activités des opérateurs						
L51 : organiser les processus d'approvisionnements, de circulation des articles et de stockage	30	TP	CC	1	3	8
L52 : mettre en œuvre les techniques d'approvisionnement et de pilotage des flux et répartir le travail sur les postes et les opérateurs	30	TP	CC	1		
L53 : mesurer les performances du pilotage des flux	30	TP	CC	1		
Unité d'enseignement n° 6 : Gestion des ressources humaines						
L61 : gérer et piloter son équipe	30	TD	CC	1	2	6
L62 : gérer les ressources humaines	30	TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 7 : Stage ou alternance						
Stage : 14 semaines			Mémoire	1.5	6	16
			Soutenance	1.5		
			Professionalisation	3		
Total semestre 2	150				11	30
Total année	600	dont 210 h TD et 240 h de TP			23	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle
Mention : Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux,
parcours : Matériaux composites

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré peut également faire l'objet d'une deuxième session, sous la forme d'une épreuve sur deux jours début septembre.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : fin juin ou début juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux

Parcours : Matériaux composites

Composante de rattachement : département Sciences et génie des matériaux

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Sciences des matériaux et connaissance de l'Entreprise						
Mise à niveau science des matériaux (suivant parcours initial)	16	TD			8	8
Science des matériaux	8 + 12 + 8 + 4	Cours, TD, conférences, TP	Devoir Surveillé	2		
Adhésion/collage	16	cours	Devoir Surveillé	1		
Rhéologie et composites à matrice thermoplastique	8	cours	Devoir Surveillé	1		
Anglais	12	TD	Oral	1		
Anglais technique	8	TD	Devoir Surveillé	1		
Hygiène, sécurité, environnement	5 + 10	Cours, TD	Devoir Surveillé	1		
Qualité	12	Cours	Devoir Surveillé	1		
Unité d'enseignement n° 2-1 : Conception						
Mise à niveau CAO (suivant parcours)	16	TD			7	7
Conception	6 + 6 + 8	Cours, TD, conférences	Devoir Surveillé	2		
Écoconception	4 + 8	Cours, TP	Devoir Surveillé	1		
CAO composites	28	TP	Devoir Surveillé	2		
Conception d'outillage	16	TP	Devoir Surveillé	2		
Unité d'enseignement n° 2-2 : Mise en œuvre						
Mise en œuvre	6 + 6 + 96	Cours, TD, TP à 8	Devoir Surveillé, Evaluation de TP	4	7	9
Simulation procédé RTM	12	TP	Evaluation de TP	2		
Maîtrise statistiques des procédés	6 + 4	Cours, TD	Devoir Surveillé	1		
Usinage	6	Cours				
Unité d'enseignement n° 3 : Mécanique et caractérisation						
Mise à niveau RDM (suivant parcours)	16	TD			8	6
Contrôles non destructifs	12	Cours	Devoir Surveillé	1		
Propriétés mécaniques	8 + 10 + 4	Cours, TD, TP	Devoir Surveillé	2		
Essais mécaniques	2 + 12	Cours, TP à 8	Evaluation de TP	1		
Endommagement des composites	4	Cours	Devoir Surveillé	1		
Assemblage	4 + 4	Cours, TD	Devoir Surveillé	1		
Réparation	4 + 4 + 8	Cours, TD, TP à 8	Devoir Surveillé	2		
Total semestre 1	439				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 4 : Approfondissement (enseignements au choix)						
Calcul de structures composites par éléments finis	24	TP	Devoir Surveillé	3	6	6
Simulation/infusion de grandes pièces	28	TP	Rapport de TP Présentation	3		
Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré						
	150 heures	Dossier de fin de projet, Poster et Performance		9	6	
Unité d'enseignement n° 6 : Stage ou alternance						
Stage : 15 semaines	Mémoire + soutenance + professionnalisation		5 + 5 + 5	15	18	
Total semestre 2	198			30	30	

Total année	641	dont 127h C et conférences, 124h TD, 124h TP et 116h TP8		60	60
--------------------	------------	--	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Commercialisation de produits et services,
parcours : Digital business**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Commercialisation de produits et services

Parcours : Digital business

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Bordeaux)

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Mise à niveau						
Compréhension de l'environnement numérique	40	TD	Ecrit	2	4	5
Simulation de gestion	20	TD	Ecrit et oral	2		
Unité d'enseignement n° 2 : Stratégie commerciale appliquée au numérique						
Marketing stratégique et opérationnel	20	TD	CC	2	8	10
Webmarketing	20	TD	CC	2		
Négociation	40	TD	Ecrit et oral	2		
Prospection et <i>social selling</i>	20	TD	Ecrit et oral	1		
Gestion de la relation client	20	TD	Ecrit et oral	1		
Unité d'enseignement n° 3 : Management de projet informatique						
Conduite de projet système d'information web	40	TD	Ecrit	2	5	6
Techniques de développement de logiciels	20	TD	Ecrit	2		
Analyse et formalisation du besoin client	10	TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 4 : Aide à la professionnalisation						
Communication écrite et orale	20	TD	Oral	2	8	9
Anglais technique	20	TD	Ecrit et oral	2		
Management d'équipe	30	TD	Oral	2		
Gestion de projet	20	TD	Ecrit et oral	2		
Total semestre 1	340				25	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Approche générale de l'entreprise						
Diagnostic comptable et analyse financière	30	TD	Ecrit	2	9	9
Environnement juridique	30	TD	Ecrit	2		
Organisation de l'entreprise	20	TD	Ecrit	2		
Qualité et cyber sécurité	15	TD	Ecrit	2		
Mathématiques financières	10	TD	Ecrit	1		
Unité d'enseignement n° 6 : Projet tuteuré						
Projet	150 heures		Rapport	3	6	6
Rapport d'activité			Soutenance	3		
Unité d'enseignement n° 7 : Stage						
Stage : 13 semaines			Mémoire	6	10	15
			Soutenance	4		
Total semestre 2	255				25	30
Total année	595	dont 445 h TD			50	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : E-commerce et marketing numérique,
parcours : E-commerce / e-marketing : gestionnaire de projet**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : E-commerce et marketing numérique

Parcours : E-commerce / e-marketing : gestionnaire de projet

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Bordeaux)

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Aide à la réussite						
Mise à niveau (infographie, langage web, marketing...)	16 + 20	C et TD	Evaluation TD	3	6	6
Simulation de gestion	22	C	CC	2		
PPP, méthodologie	8	C	Oral	1		
Unité d'enseignement n° 2 : Intégrer le e-commerce / e-marketing dans l'entreprise						
Internet et stratégie et logistique du e-commerce	44 + 6	C et TD	CC	5	10	10
Webmarketing opérationnel	40 + 20	C et TD	CC	5		
Unité d'enseignement n° 3 : Fondamentaux des projets e-commerce / e-marketing						
Management de projet web	12 + 12	C et TD	CC	3	5	5
Anglais professionnel (TOEIC)	12	TD	Oraux / test	2		
Unité d'enseignement n° 4 : Appréhender les technologies de bases du e-commerce/ e-marketing						
Intelligence économique	12	C	CC	1	4	4
Systèmes d'information et réseaux	6 + 3	C et TD	Devoir surveillé	1		
Conception de sites web	16 + 8	C et TD	Oral	2		
Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré						
Mini-mémoire	50		Rapport	2	5	5
Projet tuteuré	100		Rapport / Soutenance	3		
Total semestre 1	407				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 6 : Animer les projets e-commerce / e-marketing						
Webmarketing stratégique	40 + 8	C et TD	CC	5	10	9
Concours SOE et ergonomie	18 + 3	C et TD	Oral	3		
Gestion de la relation client et droit des TIC	19 + 6	C et TD	CC	2		
Unité d'enseignement n°7 : Accompagner les projets du e-commerce / e-marketing						
Contrôle de gestion de projet	18	C	CC	2	8	9
Management et communication interne	20	C	Oral	2		
Anglais e-business	15	TD	CC	1		
Techniques d'écriture et gestion de contenu	9	C	CC	1		
Gestion de bases de données	24	TD	CC	2		
Unité d'enseignement n° 8 : Stage ou alternance						
Stage : 12 semaines			Mémoire	8	12	14
			Soutenance	4		
Total semestre 2	180				30	30
Total année	587	dont 300 h de cours et 137 h de TD			60	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Gestion des achats et des approvisionnements,
parcours : Acheteur**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Gestion des achats et des approvisionnements

Parcours : Acheteur

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Bordeaux)

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Aide à la réussite						
Mise à niveau	25+25	Cours, TD	CC	4	6	7
Projet personnel et professionnel	6+6	Cours, TD	Rapport	2		
Unité d'enseignement n° 2 : Outils au service des achats						
Anglais des affaires	15+15	Cours, TD	CC	2	8	8
Communication interpersonnelle	6+6	Cours, TD	CC	2		
Management de projet	7+7	Cours, TD	CC	2		
Système d'information des achats	8+7	Cours, TD	CC	2		
Unité d'enseignement n° 3 : Processus achat						
Achat	18+18	Cours, TD	CC	2	11	10
Approvisionnements	7+7	Cours, TD	CC	2		
Droit des contrats	11+10	Cours, TD	CC	2		
Analyse financière des fournisseurs	8+7	Cours, TD	CC	2		
Mesure de la performance	9+9	Cours, TD	CC	3		
Qualité appliquée aux achats	9+9	Cours, TD				
Unité d'enseignement n° 4 : Projet tuteuré						
	150 heures		Rapport	2	4	5
			Soutenance	2		
Total semestre 1	405				29	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Dimension contextuelle des achats						
Anglais des affaires (dont TOEIC)	18+15	Cours, TD	CC	2	9	6
Veille concurrentielle appliquée aux achats	8+7	Cours, TD	CC	2		
Ethique, clauses sociales et développement durable	6+6	Cours, TD	CC	2		
Achat public	9+9	Cours, TD	CC	3		
Achat dans des contextes particuliers	6+6	Cours, TD				
Unité d'enseignement n° 6 : Management achat						
Négociation achat	21+21	Cours, TD	CC	3	8	6
Logistique achat	11+10	Cours, TD	CC	2		
Marketing achat	12+12	Cours, TD	CC	3		
Stratégie	9+9	Cours, TD				
Unité d'enseignement n° 7 : Stage ou alternance						
Stage : 15 semaines			Mémoire	6	12	18
			Soutenance	3		
			Professionalisation	3		
Total semestre 2	195				29	30
Total année	600	dont 229 h de cours et 221 h de TD			58	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers de l'entrepreneuriat,
parcours : Entrepreneuriat**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers de l'entrepreneuriat

Parcours : Entrepreneuriat

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Bordeaux)

Modules	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : L'entrepreneur et son projet						
L'entrepreneur : designer d'un business model	36	Cours	soutenance	3	9	8
Motivations entrepreneuriales	12	Cours	projet	6		
Conférences et témoignages d'entrepreneurs	27	TD				
Accompagnement et présentation du projet personnel et professionnel	15	Cours				
Unité d'enseignement n° 2 : La proposition de valeur : de l'idée à l'opportunité d'affaire						
Marketing et entrepreneuriat (marketing, clients, concurrence...)	24	Cours	rapport	3	9	9
Créativité	12	Cours	projet	6		
Protection intellectuelle et industrielle	6+6	Cours, TD				
Accompagnement et présentation de la proposition de valeur	18	TD				
Unité d'enseignement n° 3 : La fabrication de valeur						
Management et organisation administrative	9+9	Cours, TD	CC	3	9	8
Processus : capter des ressources, fabriquer et délivrer de la valeur, communiquer	29+25	Cours, TD	projet	6		
Accompagnement et présentation de la fabrication de valeur	18	TD				
Unité d'enseignement n° 4 : Projet tuteuré						
Présentation du projet du Business model	150 heures		Rapport	3	6	5
Présentation du Business model			Soutenance	3		
Total semestre 1	396				33	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Le modèle économique						
Montage financier (plan de financement et tableau de bord du dirigeant)	18+18	Cours, TD	dossier	4	10	7
Source des revenus et estimation du chiffre d'affaires	12	Cours	projet	6		
Calcul des coûts (seuil de rentabilité) et compte de résultat prévisionnel	27	Cours				
Accompagnement et présentation du modèle économique	18	TD				
Unité d'enseignement n° 6 : L'environnement						
Montage juridique et pacte d'actionnaires	11+10	Cours, TD	test	2	10	7
Anglais des affaires	15+15	Cours, TD	CC	2		
Réseau d'affaires, conventions, écosystème	15+15	Cours, TD	projet	6		
La levée de fonds	6+6	Cours, TD				
Accompagnement et présentation du réseau	18	TD				
Unité d'enseignement n° 7 : Stage ou alternance						
Stage : 14 semaines			Mémoire	9	15	16
			Soutenance	3		
			Professionalisation	3		
Total semestre 2	204				35	30
Total année	600	dont 247 h de cours et 203 h de TD			68	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers du commerce international,
parcours : Management de projets en commerce international**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers du commerce international

Parcours : Management de projets en commerce international

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Bordeaux)

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Maîtriser les langages fondamentaux						
Remise à niveau en techniques de commerce international	10 + 10	C/TD	CC	1	4	8
Remise à niveau en expression et communication	10 + 10					
Anglais des affaires	20 + 20	C/TD	CC	1		
Deuxième langue	20 + 20	C/TD	CC	1		
TIC	10+10 9+9	C/TD	CC	1		

Unité d'enseignement n° 2 : Mettre en place des projets à l'international						
Economie internationale	7 + 8	C/TD	CC	1	4	10
Interculturalité	22+22	C/TD	Soutenance	1		
Management des projets internationaux	7 + 8	C/TD	Projet	1		
Contrôle de gestion des opérations internationales	7 + 8	C/TD	CC	1		

Unité d'enseignement n° 3 : Gérer les opérations à l'international						
Marketing international	15 + 15	C/TD	Rapport	1,5	6	12
Négociation en contexte interculturel	12+12	C/TD	Soutenance	1,5		
Gestion de la chaîne logistique internationale	10 + 10	C/TD	CC	1		
Communication commerciale à l'international	7+8	C/TD	Soutenance	1		
Gestion des ressources humaines à l'international	9 + 9	C/TD	CC	1		

Total semestre 1	334				14	30
-------------------------	------------	--	--	--	-----------	-----------

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 4 : Développer l'entreprise à l'international						
Achats à l'international	15 + 15	C/TD	CC	1	6	6
Responsabilité sociale des entreprises	8+8	C/TD	Soutenance	1		
Droit commercial international	7 + 8	C/TD	CC	1		
Entrepreneuriat	10 + 10	C/TD	Projet	1		
Stratégie financière à l'international	10+10	C/TD	Soutenance	1		
Jeu d'entreprise à l'international	10 + 10	C/TD	Rapport	1		

Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré						
Diagnostic international de l'entreprise	150 heures		Rapport	1	2	5
Rapport de mission en anglais			Rapport	1		

Unité d'enseignement n° 6 : Stage ou alternance						
Stage de 16 semaines			Mémoire	3	6	19
			Soutenance	2		
			Professionnalisation	1		

Total semestre 2	271				14	30
-------------------------	------------	--	--	--	-----------	-----------

Total année	605	dont 199 h de cours et 248 h de TD		28	60
--------------------	------------	------------------------------------	--	-----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle

**Mention : Métiers du commerce international,
parcours : Management interculturel à l'international.**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il.elle n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant.e peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il.elle a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les modules devant être repassés seront évalués à l'oral ou avec une épreuve écrite en fonction de l'effectif d'étudiant.es concerné.es.

SESSIONS

- jury de la première session : septembre
- jury de la deuxième session : octobre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Métiers du commerce international

Parcours : Management interculturel à l'international

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Bordeaux)

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Mise à niveau et aide à la réussite						
Techniques du commerce international	10	TD	Oral	0,5	4,5	7
Méthodologie du mémoire	10	TD	Test écrit	0,5		
Projet personnel et professionnel	10	TD	CC	0,5		
Anglais des affaires	40	TD	CC	1		
Langue vivante 2	40	TD	CC	1		
Techniques de l'information (TIC)	20	TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 2 : Management interculturel						
Négociation en contexte interculturel	20 + 10	C, TD	CC	1	3	6
Marketing international	20 + 10	C, TD	CC	1		
Communication commerciale à l'international	10 + 10	C, TD	soutenance	1		
Unité d'enseignement n° 3 : Economie et échanges internationaux						
Économie internationale	10	C	CC	0,5	3	4
Interculturalité et grandes zones économiques	20	C	CC	1		
Culture Générale Internationale	15	C	CC	0,5		
Droit comparé	10 + 10	C, TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 4 : Gestion stratégique des opérations commerciales						
Finance d'entreprise à l'international	10	C	Test écrit	0,5	4,5	8
Gestion de la chaîne logistique internationale	10 + 10	C, TD	CC	1		
Gestion des ressources humaines à l'international	10 + 10	C, TD	CC	1		
Management stratégique international	15	C	Test écrit	1		
Gestion de projet agile à l'international	10 + 5	C, TD	CC	1		
Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré						
Projet tuteuré	150 heures		Rapport	2	3	5
			Soutenance	1		
Total semestre 1	505				18	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 6 : Pratique de l'interculturalité en contexte						
Mobilité étude dans une université étrangère partenaire	90	A l'étranger	CC	9	9	15
Unité d'enseignement n° 7 : Stage						
Stage : 12 semaines			Mémoire	5	9	15
			Soutenance	4		
Total semestre 2	90				18	30
Total année	595	dont 160h de cours et 195h de TD			36	60

Modalités de contrôle des connaissances en Licence professionnelle Mention : Management des activités commerciales

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

RÈGLES DE VALIDATION

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 **et** une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant(e) ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant(e) doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il (elle) n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

Les notes de projet tuteuré et de stage sont définitivement acquises pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, l'étudiant(e) peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il (elle) a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant (e) aura la note zéro.

SESSIONS

- jury de la première session : juillet
- jury de la deuxième session : septembre

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION : Management des activités commerciales

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Périgueux)

Modules	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Aide à la réussite (50 heures)						
Mise à niveau disciplinaires : techniques commerciales	15	TD	Contrôle continu	2	5	5
Mise à niveau méthodologie	15	TD	Contrôle continu	1		
Construction projet professionnel PEC	10	TD	Contrôle continu	1		
Préparation certifications Voltaire, TOEIC	10	TD	Contrôle continu	1		

Unité d'enseignement n° 2 : Relation client (95 heures)						
Négociation commerciale	35	TD	Contrôle continu	3	9	9
Relation client et marketing digital	30	TD	Contrôle continu	3		
Anglais commercial	30	TD	Contrôle continu	3		

Unité d'enseignement n° 3 : Management (105 heures)						
Management de la force de vente	40	TD	Contrôle continu	3	8	8
Techniques de recrutement et ressources humaines	30	TD	Contrôle continu	2		
Environnement juridique, social et commercial	35	TD	Contrôle continu	3		

Unité d'enseignement n° 4 : Gestion (95 heures)						
Outils de gestion informatisés	20	TD	Contrôle continu	2	8	8
Gestion d'entreprise	30	TD	Contrôle continu	2		
Gestion des approvisionnements et logistique	20		Contrôle continu	2		
Conduite d'un projet de développement commercial	25	TD	Contrôle continu	2		

Total semestre 1	345				30	30
-------------------------	------------	--	--	--	-----------	-----------

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 5 : Politiques commerciales (105 heures)						
Marketing opérationnel	25	TD	Contrôle continu	2	10	10
Communication commerciale	20	TD	Contrôle continu	2		
Stratégie de distribution	15	TD	Contrôle continu	2		
Stratégie d'entreprise	25	TD	Contrôle continu	2		
Innovation et veille concurrentielle	20	TD	Contrôle continu	2		

Unité d'enseignement n° 6 : Projet tuteuré (150 heures)						
Rapport écrit	150 heures	Rapport	3	5	5	
Soutenance		Soutenance	2			

Unité d'enseignement n° 7 : Stage ou alternance						
13 semaines de stage	Mémoire	9	15	15		
	Soutenance	3				
	Professionalisation	3				

Total semestre 2	255				30	30
-------------------------	------------	--	--	--	-----------	-----------

Total année	600	dont 450 heures de TD			60	60
--------------------	------------	-----------------------	--	--	-----------	-----------

Licence professionnelle mention Activités juridiques : assistant juridique

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
		cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC n°1 S'exprimer et communiquer avec aisance	UE 1.1 Maîtrise de la langue française	10	10		Écrit littéraire et Projet Voltaire	3	3	10
	UE 1.2 Anglais	10	10		Oral	3	3	
	UE 1.3 Déontologie	5	5		Oral	2	2	
	UE 1.4 Psychologie et techniques de la négociation	5	5		Jeu de rôle	2	2	
BCC n°2 Exploiter des données à des fins d'analyse	UE 2.1 Droit pénal	10	5		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	10
	UE 2.2 Droit de l'assurance	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	1	1	
	UE 2.3 Droit des obligations	20	20		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 2.4 Droit des sociétés	15	15		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 2.5 Droit social	15	15		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 2.6 Droit des biens	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	1	1	
BCC n° 3 Maîtriser les techniques de l'assistance juridique	UE 3.1 Rédaction d'actes	15	10		Rédaction d'actes	2	2	10
	UE 3.2 Planification de projets	10	10		Simulation de projet	1	1	
	UE 3.3 Sécurisation numérique	15	10		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 3.4 Procédure civile	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 3.5 Procédure pénale	10	5		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 3.6 Contrats spéciaux	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	1	1	
BCC n° 4 Analyser et gérer les risques	UE 4.1 Prévention des contentieux-Recouvrement	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	10
	UE 4.2 Sécurisation des contrats commerciaux	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 4.3 Systèmes juridiques étrangers (en anglais)	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	1	1	
	UE 4.4 Entreprise en difficulté	5	5		Devoir écrit/Cas pratiques	1	1	
	UE 4.5 Droit fiscal	10	10		Devoir écrit/Cas pratiques	2	2	
	UE 4.6 Comptabilité - Gestion		20		Simulation de gestion	2	2	
BCC n° 5 Agir en situation professionnelle	UE 5.1 Projet tuteuré	Durée du projet tuteuré : 150			concours de plaidoirie	5	5	20
	UE 5.2 Stage / Alternance	Durée du stage : 12 semaines			Mémoire	5	15	
					Soutenance	5		
					Évaluation professionnelle par l'employeur	5		
		225	225	-	60		60	60
Total :		450 heures						

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 au BCC "Mises en situation professionnelle".

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est égale au moins à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro.

Les épreuves devant être repassées seront évaluées à l'oral ou avec une épreuve écrite.

Licence professionnelle mention Assurance Banque Finance : chargé de clientèle
parcours Gestion du Patrimoine

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Epreuves	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
			cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
1. Maitriser l'environnement juridique du secteur patrimonial	1.1 Droits spécifiques	Droit de l'immobilier	7,0	3,5	-	Examen	1	3	13
		Droit de l'assurance	7,0	3,5	-	Examen	1		
		Droit bancaire	7,0	3,5	-	Examen	1		
	1.2 Droit notarial	Droit de la famille	10,0	3,5	-	Examen	1	4	
		Droit du patrimoine	23,5	12,0	-	contrôle continu	3	6	
	1.3 Droit fiscal	Fiscalité des particuliers	21,0	16,5	-	contrôle continu	3		
Optimisation fiscale		18,0	16,5	-	contrôle continu	3			
2. Comprendre et savoir analyser la pratique des marchés du secteur patrimonial	2.1 Marché financier	Les marchés de capitaux	7,0	3,5	-	Examen	1	3	14
		Le portefeuille boursier	12,0	6,0	-	Examen	1		
		La gestion du patrimoine financier	10,0	3,5	-	Examen	1		
	2.2 Marché de l'immobilier	Transaction et gestion immobilières	10,0	6,5	-	Examen	2	3	
		Expertise foncière et immobilière	7,0	3,5	-	Examen	1	4	
	2.3 Marché de l'assurance	Assurances de biens et de personnes	21,0	16,5	-	contrôle continu	3		
		Retraites	10,0	3,5	-	Examen	1		
	2.4 Marché de la banque	Opérations concernant la clientèle de particuliers	20,0	14,5	-	contrôle continu	3	4	
		Marketing du secteur financier	4,5	3,0	-	Examen	1		
		Examen AMF (facultatif)	1,5	1,5	-		0		
3. Communiquer et utiliser les outils de gestion de patrimoine	3.1 Expression et communication	Techniques de communication	9,0	10,0	-	Oral	1	4	12
		Voltaire	1,5	1,5	-	Examen	1		
		Anglais de spécialité	9,0	10,5	-	contrôle continu	1		
	3.2 Outils de gestion du patrimoine	Relations commerciales	6,0	12,5	-	Examen	1	8	
		Mathématiques financières	4,0	3,5	-	Examen	1		
		Informatique	8,0	8,5	-	Evaluation informatique, CC	1		
		Big Expert	3,0	13,5	-	Examen	1		
		Stratégies patrimoniales	3,0	13,5	-	Examen	2		
		Cas de synthèse en ingénierie du patrimoine	3,0	12,5	-	Oral et Examen	3		
4. Agir en situation professionnelle	4.1 Projet tuteuré	Durée du projet tuteuré : 150 heures			Rapport écrit	3	6	21	
	4.2 Stage / Alternance	Durée du stage : 12 à 16 semaines			Soutenance	3	15		
					Écrit et oral	4			
					Professionalisation	11			
			243	207	-		60	60	60
			Total : 450 heures						

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 au BCC "Mises en situation professionnelle".

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est égale au moins à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de professionnalisation du stage ou de l'alternance est définitivement acquise pour les deux sessions.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées seront évaluées à l'oral ou avec une épreuve écrite.

**Licence professionnelle mention
Commercialisation des produits alimentaires**

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Epreuves	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
			cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC 1 : Mettre en oeuvre les techniques commerciales avec une communication professionnelle	UE 1.1 Socle commun économique et scientifique	Socle économique	8			contrôle terminal	0,5	1,5	15
		Socle scientifique		12		contrôle terminal	1		
	UE 1.2 Méthodologie et Outils Informatiques	Méthodologie	5	10		contrôle terminal	1	2	
		Outils Informatiques		10		contrôle terminal	1		
	UE 1.3 Construction du projet professionnel et Certifications	PEC			5	contrôle terminal	0,5	1,5	
		Certifications		10		contrôle terminal	1		
	UE 1.4 Négociation (Achat/Vente)			40		contrôle terminal	4	4	
	UE 1.5 Gestion de la relation client			20		contrôle terminal	1,5	1,5	
UE 1.6 Marchandisage			30		contrôle terminal	3	3		
UE 1.7 Anglais commercial		20			contrôle terminal	1,5	1,5		
BCC 2 : Connaître la filière agroalimentaire et appliquer la réglementation dans les domaines de la qualité et de l'HSE	UE 2.1 Panorama économique et technique du secteur agroalimentaire		20			contrôle terminal	1,5	1,5	13,5
	UE 2.2 Logistique, gestion des stocks et filières agroalimentaires			20		contrôle terminal	1,5	1,5	
	UE 2.3 Distribution et filières agroalimentaires			20		contrôle terminal	1,5	1,5	
	UE 2.4 Innovation			20		contrôle terminal	1,5	1,5	
	UE 2.5 Normalisation et qualité		30			contrôle terminal	3	3	
	UE 2.6 Hygiène, sécurité, et RSE			30		contrôle terminal	3	3	
	UE 2.7 Procédés agroalimentaires			4	16	contrôle terminal	1,5	1,5	
BCC 3 : Mettre en œuvre des stratégies marketing en tenant compte de l'environnement	UE 3.1 Mercatique		15	25		contrôle terminal	4	4	11,5
	UE 3.2 Gestion comptable et financière			30		contrôle terminal	3	3	
	UE 3.3 Environnement juridique social et commercial		15	15		contrôle terminal	3	3	
	UE 3.4 Techniques du commerce international			20		contrôle terminal	1,5	1,5	
BCC 4 : Agir en situation professionnelle	UE 4.1 Projet tuteuré		Durée du projet tuteuré : 150 heures			rapport	3	5	20
						oral	2		
	UE 4.2 Stage : alternance		Durée du stage : 12 semaines			mémoire	8	15	
						soutenance	4		
					professionnalisation	3			
			113,0	316,0	21,0	60		60	60
			total : 450,0 heures						

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 au BCC "Mises en situation professionnelle".

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est égale au moins à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées seront évaluées à l'oral ou avec une épreuve écrite.

Licence professionnelle mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
		cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC1 Maitriser l'environnement professionnel des métiers de l'immobilier	UE 1.1 Le marché de l'immobilier et ses acteurs	12,0			écrit	1	1	24
	UE 1.2 Analyse stratégique du secteur immobilier	22,0			dossier	3	3	
	UE 1.3 Principes généraux du droit des contrats	8,0	4,0		écrit	1	1	
	UE 1.4 Droit immobilier	20,0	10,0		contrôle continu	3	3	
	UE 1.5 Droit de l'urbanisme	12,0			écrit	1	1	
	UE 1.6 Fiscalité immobilière	8,0	8,0		écrit	1	1	
	UE 1.7 Architecture, techniques de construction	10,0	4,0		contrôle continu	1	1	
	UE 1.8 Diagnostic et pathologies des bâtiments	10,0	10,0		dossier	2	2	
	UE 1.9 Communication web		30,0		études de cas	3	3	
	UE 1.10 Conduite de réunion et gestion des conflits		14,0		oraux	1	1	
	UE 1.11 Anglais appliqué au secteur immobilier		16,0		contrôle continu	2	2	
	UE 1.12 Gestion de patrimoine immobilier	8,0	6,0		écrit	2	2	
	UE 1.13 Gestion comptable et financière	10,0	14,0		écrit	3	3	
BCC2 Gérer et administrer les biens immobiliers	UE 2.1 Gestion locative	12,0	16,0		contrôle continu	3	3	16
	UE 2.2 Gestion de la copropriété	12,0	18,0		contrôle continu	3	3	
	UE 2.3 Gestion de l'immobilier social	8,0	12,0		écrit	2	2	
	UE 2.4 Droit immobilier approfondi		10,0		écrit	1	1	
	UE 2.5 Droit des biens	6,0	12,0		écrit	2	2	
	UE 2.6 Pratique opérationnelle des baux	8,0	14,0		écrit	3	3	
	UE 2.7 Assurance et contentieux	6,0	10,0		écrit	2	2	
BCC3 Agir en situation professionnelle	UE 3.1 Projet tuteuré			10,0	méthodologie		5	20
		Durée du projet tuteuré : 120 heures en groupe			écrit	3		
					oral	2		
	UE 3.2 Stage / alternance			6,0	méthodologie	2	15	
		Durée du stage : 12 semaines			mémoire	6		
					soutenance	4		
					professionnalisation	3		
		172,0	208,0	16,0		60	60	60
		total :	396,0	heures				

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 au BCC "Mises en situation professionnelle".

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est égale au moins à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées seront évaluées à l'oral ou avec une épreuve écrite.

Licence professionnelle mention Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
		cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC1 Maîtriser l'environnement professionnel des métiers de l'immobilier	UE 1.1 Le marché de l'immobilier et ses acteurs	12,0			écrit	1	1	24
	UE 1.2 Analyse stratégique du secteur immobilier	22,0			dossier	3	3	
	UE 1.3 Principes généraux du droit des contrats	8,0	4,0		écrit	1	1	
	UE 1.4 Droit immobilier	20,0	10,0		contrôle continu	3	3	
	UE 1.5 Droit de l'urbanisme	12,0			écrit	1	1	
	UE 1.6 Fiscalité immobilière	8,0	8,0		écrit	1	1	
	UE 1.7 Architecture, techniques de construction	10,0	4,0		contrôle continu	1	1	
	UE 1.8 Diagnostic et pathologies des bâtiments	10,0	10,0		dossier	2	2	
	UE 1.9 Communication web		30,0		études de cas	3	3	
	UE 1.10 Conduite de réunion et gestion des conflits		14,0		oraux	1	1	
	UE 1.11 Anglais appliqué au secteur immobilier		16,0		contrôle continu	2	2	
	UE 1.12 Gestion de patrimoine immobilier	8,0	6,0		écrit	2	2	
	UE 1.13 Gestion comptable et financière	10,0	14,0		écrit	3	3	
BCC2 Commercialiser les biens immobiliers	UE 2.1 Marketing immobilier	10,0	20,0		dossier	3	3	16
	UE 2.2 Stratégie de négociation	4,0	12,0		contrôle continu	2	2	
	UE 2.3 Techniques de ventes et vente en VEFA	6,0	14,0		écrit	2	2	
	UE 2.4 Montage d'opérations de promotion et de construction	10,0	10,0		écrit	3	3	
	UE 2.5 Estimation et expertise immobilière	6,0	10,0		écrit	2	2	
	UE 2.6 Droit de l'urbanisme approfondi	6,0	16,0		écrit	3	3	
	UE 2.7 Financement immobilier	10,0	10,0		écrit	1	1	
BCC3 Agir en situation professionnelle	UE 3.1 Projet tuteuré			10,0	méthodologie		5	20
		Durée du projet tuteuré : 120 heures en groupe			écrit	3		
					oral	2		
	UE 3.2 Stage / alternance			6,0	méthodologie	2	15	
		Durée du stage : 12 semaines			mémoire	6		
					soutenance	4		
					professionnalisation	3		
		172,0	208,0	16,0		60	60	60
		total :	396,0	heures				

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 au BCC "Mises en situation professionnelle".

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est égale au moins à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage,

l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées seront évaluées à l'oral ou avec une épreuve écrite.

Licence professionnelle mention "Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie"
parcours "Gestion de la paie et du social"

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
		cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC1 - Gérer la paie et son système d'information	UE1.1 - Eléments de rémunération	24,0	26,0	-	contrôle continu	5	5	16
	UE1.2 - Paies spécifiques	14,0	16,0	-	contrôle continu	3	3	
	UE1.3 - SI de la paie (dont progiciels)	20,0	22,0	-	contrôle continu	4	4	
	UE1.4 - Traitement et déclaration des charges sociales	10,0	12,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE1.5 - Contrôle & sécurisation des données	10,0	12,0	-	devoir écrit	2	2	
BCC2 - Maîtriser l'environnement juridique et comptable de la paie	UE2.1 - Droit du travail individuel	16,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	12
	UE2.2 - Droit du travail collectif	10,0	12,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE2.3 - Droit de la protection sociale	10,0	12,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE2.4 - Comptabilité et fiscalité de la paie	12,0	14,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE2.5 - Anglais appliqué aux affaires	16,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	
BCC3 - Maîtriser le cadre économique et managérial des RH	UE3.1 - Simulation de gestion & gestion de projets	18,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	12
	UE3.2 - Outils de communication & informatique de gestion	16,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	
	UE3.3 - Gestion des Ressources Humaines	20,0	22,0	-	contrôle continu	3	3	
	UE3.4 - Gestion de la masse salariale & tableaux de bord	16,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	
BCC4 - Agir en situation professionnelle	UE4.1 - Projet tuteuré	Durée du projet tuteuré : 150 heures			écrit	3	5	20
					oral	2		
	UE4.2 - Stage : alternance	Durée du stage : 12 semaines			mémoire	7	15	
					soutenance	4		
					professionnalisation	4		
		212,0	238,0	-			60	60
		total : 450,0 heures						

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 au BCC "Mises en situation professionnelle".

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est égale au moins à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées seront évaluées à l'oral ou avec une épreuve écrite.

Licence professionnelle mention Organisation et Management des Services de l'Automobile

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation			Pour vérification ECTS par BCC
		cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients	ECTS par UE	
BCC1 Maîtriser l'environnement professionnel de l'après-vente automobile	UEY10 Adaptation différenciée en fonction du parcours			10				6
	UEY11 Activités après-vente automobile	14			Oral	1,5	1,5	
	UEY12 Technologie Réparation Maintenance		10		Ecrit	1	1	
	UEY13 Bureautique			12	Ecrit	1	1	
	UEY14 Anglais professionnel		20	10	Ecrit et Oral	1,5	1,5	
	UEBC01 Utiliser les outils numériques de référence				PIX	1	1	
BCC2 Gérer et organiser des services après-vente automobile	UEY21 Lecture et analyse de l'information financière		14		Ecrit	1,5	1,5	12
	UEY22 Suivi des indicateurs de gestion		14		Ecrit	1,5	1,5	
	UEY23 Gestion et organisation d'un atelier maintenance (GOAM)	10	25		Ecrit	2	2	
	UEY24 Gestion et organisation atelier carrosserie (GOAC)		20		Ecrit	1,5	1,5	
	UEY25 Gestion et organisation magasin PRA (GOMPRA)	14	14		Ecrit	1,5	1,5	
	UEBC07 Gérer et organiser des ateliers des services de l'après-vente automobile				Ecrit et Oral	4	4	
BCC3 - Manager et coordonner des équipes	UEY31 Communication professionnelle		16		Ecrit et Oral	2	2	9
	UEY32 Animation d'équipe	12	12		Ecrit	2	2	
	UEY33 Management des organisations	12	12		Ecrit	1	1	
	UEY34 Gestion des compétences	12	12		Ecrit	1	1	
	UEBC06 Manager une équipe dans les services de l'après-vente automobile				Ecrit et oral	3	3	
BCC4 - Appliquer la réglementation liée à l'après-vente automobile	UEY41 Réglementation QSE		28		Ecrit	2	2	6
	UEY42 Initiation au droit de l'entreprise		20		Ecrit	2	2	
	UEY43 Droit appliqué à l'après-vente		18		Ecrit	2	2	
BCC5 - Développer une stratégie commerciale	UEY51 Marketing		30		Ecrit	2	2	6
	UEY52 Négociation relation clientèle		12	12	Ecrit et Oral	2	2	
	UEBC08 Développer l'activité commerciale des services de l'après-vente automobile				Oral	2	2	
BCC6 - Réaliser un projet	UEY61 Gestion de projet	30	20		Ecrit et Oral	2	2	12
	UEY62 Projet appliqué en entreprise	Durée du projet tuteuré : 100 heures			Ecrit	3	3	
	UEBC02 Exploiter des données à des fins d'analyse	Durée du stage : 12 semaines*			Rapports intermédiaires + Note entreprise projet	3	3	
	UEBC05 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle				Rapport final projet + soutenance	4	4	
BCC7 - Agir en situation professionnelle	UEY71 Construction et rédaction d'écrits professionnels		15		Ecrit	2	2	9
	UEY72 International							
	UEBC03 S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère	Durée du stage : 12 semaines*			Mémoire pro + Soutenance	4	4	
	UEBC04 Agir en tant que professionnel de l'après-vente automobile				Notes activité entreprise	3	3	
		104	312	44		60	60	60
		Total : 460 heures						

* : le stage est évalué dans les BCC n° 6 et n° 7

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont obtenu à la fois une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 aux BCC n° 6 et 7.

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est égale au moins à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire.

SESSION DE RATTRAPAGE

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant.e ne doit repasser aucune épreuve même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées seront évaluées à l'oral ou avec une épreuve écrite.